

# Règlement de la Bourse « 3600km.net »

Edition 2007

## Article 1 - L'association 3600km.net

- 3600km.net (anciennement L'Homme à tous vents) favorise une meilleure connaissance de l'humanité dans sa diversité, en promouvant des voyages donnant lieu à des films, des diaporamas ou des récits.

- Dans cette perspective, l'association 3600km.net, (dont le siège est au 110 rue Marie Fichet, 92140 Clamart) organise la "Bourse 3600km.net" et offrira la somme de 700 € le 24 avril 2007 à un projet qu'elle aura sélectionné.

## Article 2 - Conditions pour prétendre à la bourse

-Peuvent faire acte de candidature à la "Bourse 3600km.net" les personnes âgées de plus de 18 ans (au 24 avril 2007) présentant un projet s'inscrivant dans les valeurs de l'association. Aucune autre condition d'âge n'est requise.

-Le projet peut être individuel ou collectif (le nombre de participant est illimité), et ne nécessite pas obligatoirement une structure associative.

-Au moins une des personnes de l'équipe doit résider en Ile-de-France.

## Article 3 - Nature du projet

- Le projet doit impérativement promouvoir une meilleure connaissance de l'humanité (populations, cultures, etc.). Ainsi, les projets à caractère sportif, culturel, écologique, documentaire ou humanitaire peuvent prétendre à la "Bourse 3600km.net", à partir du moment où ils remplissent cette condition.

- Le projet doit obligatoirement correspondre à un périple. Les projets « sédentaires » tels que des chantiers ne seront pas retenus.

- La réalisation du projet devra débuter avant fin 2007.

- Toute modification du projet après l'attribution de la bourse pourra la remettre en cause.

## Article 4 - Obligation au retour

Les lauréats s'engagent à leur retour (dans un délai d'un an) à présenter une exposition et/ou un film et/ou à animer une conférence qui permettra de partager leur expérience. Dans le cas contraire, les lauréats seront tenus de rembourser l'intégralité de la bourse allouée.

## Article 5 - Constitution du dossier

Les dossiers de présentation des projets doivent comporter la fiche de synthèse au format demandé et un document de 10 pages maximum (voir la suggestion de plan mise à disposition sur [www.3600km.net](http://www.3600km.net)).

Tous les dossiers doivent obligatoirement être envoyés, par courriel uniquement, à l'adresse [bourse.3600km.net@laposte.net](mailto:bourse.3600km.net@laposte.net). Il n'y a qu'un seul courriel par dossier.

Chaque courriel doit impérativement ne comporter que **deux fichiers** : la fiche de synthèse du projet et le dossier de présentation de 10 pages maximum. Ces deux fichiers doivent obligatoirement être au format Word, PDF ou texte.



Le nom du projet doit figurer dans les noms des deux fichiers ainsi que dans l'objet de l'email. Le non-respect d'une seule de ces règles entraînera l'annulation de la candidature.

La date limite d'envoi des candidatures est fixé au **27 mars 2007**. Aucun dossier ne sera accepté après cette date.

#### **Article 6 - Jury**

Un jury constitué de membres et d'amis de l'association 3600km.net remettra la bourse après un vote. Le jury sera particulièrement attentif au contenu du projet, son originalité, sa faisabilité et la motivation des candidats.

#### **Article 7 - Attribution de la bourse et présentation orale**

La somme de 700 € sera remise au projet lauréat par chèque bancaire avant juin 2007. Selon décision du jury, cette somme peut être répartie entre plusieurs projets.

Les projets finalistes devront être présentés par oral devant une partie du jury le 24 avril dans un lieu qui sera indiqué sur le site [www.3600km.net](http://www.3600km.net). **Cette présentation orale sera ouverte au public.**

Un courriel annoncera leur convocation aux porteurs des projets finalistes (frais de déplacement à la charge des candidats) et la décision du jury aux autres candidats.

#### **Article 8 - Décharge de responsabilité**

L'association 3600km.net ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident lors de la réalisation du projet.

Les candidats à la "Bourse 3600km.net" s'engagent à respecter le présent règlement. L'envoi du dossier de candidature vaut pour acceptation du règlement. Aucune réclamation ne sera acceptée.

3600km.net se réserve le droit de modifier le présent règlement ou d'annuler la bourse sans préavis, à tout moment.

3600km.net se réserve le droit de vérifier les données inscrites sur la fiche de synthèse (notamment l'identité des participants). Toute information erronée ou non-conforme au règlement entraînera l'annulation de la candidature du dossier.

En aucun cas, l'association 3600km.net ne saurait être tenue pour responsable de la non réception des dossiers de candidature par courriel (erreur de serveur, format de fichier illisible,...).

Le jury n'est pas tenu de justifier les dossiers refusés.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez le site [www.3600km.net](http://www.3600km.net)

